



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-quatrième session**

Copenhague, 6–9 septembre 2004

EUR/RC54/R5
8 septembre 2004
41670
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Projet de budget programme pour 2006–2007

Le Comité régional,

Ayant examiné le projet de budget programme pour l'exercice 2006–2007 (documents EUR/RC54/11 et EUR/RC54/11 Add.1) et pris note des observations formulées à cet égard par le Comité permanent du Comité régional (CPCR) et le Comité régional ;

Se félicitant des efforts constants accomplis dans l'ensemble de l'Organisation pour présenter une politique plus ciblée et un cadre stratégique mondial unique, conformément à la notion d'« une seule OMS » ;

Notant que les propositions budgétaires sont conformes à la résolution EUR/RC47/R9, qui priait le directeur régional d'établir le point de vue régional sur le budget programme conformément aux principes appliqués pour la présentation du budget programme mondial, tout en tenant compte des priorités exclusivement régionales ;

Notant également que les propositions budgétaires actuelles sont toujours considérées comme préliminaires, étant donné que l'article 34 de la Constitution de l'OMS dispose que le directeur général doit soumettre la proposition budgétaire finale de l'Organisation au Conseil exécutif ;

1. PRIE le directeur régional de communiquer au directeur général les opinions, observations et suggestions formulées par le Comité régional au sujet du document relatif au projet de budget programme, afin qu'elles soient prises en compte lors de la finalisation et de la mise en œuvre du budget programme ;

2. SOUSCRIT aux orientations stratégiques énoncées dans le document intitulé « Projet de budget programme 2006–2007 : le point de vue de la Région européenne de l'OMS » (EUR/RC54/11 Add.1) et prend note du projet de budget pour 2006–2007 qui figure dans le document EUR/RC54/11, lequel doit être financé aux moyens de fonds du budget ordinaire et de fonds d'autres sources, dans la mesure où ces derniers seront disponibles.